

Le mercredi 26 janvier 2022 à 18 heures 30, le Bureau Syndical du Pôle, légalement convoqué, s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

4 Délégués présents : Camille BOERIO, Pascal GERMAIN, Didier IDES et Sylvie CHARPIGNON.

1 Déléguée excusée ayant donnée pouvoir de vote : Nathalie LABOSSE a donné pouvoir à Sylvie CHARPIGNON.

Assiste à la réunion : Guillaume PAPIN, Directeur.

Date de la convocation	9 décembre 2021
Délégués en fonction	5
Délégués présents	4
Délégué présent ayant un pouvoir de vote	1

Secrétaire de séance : Camille BOERIO.

- Le Président souhaite la bienvenue à tous les présents.
- Le Président rappelle l'ordre du jour qui ne suscite aucune observation.

O.J N° 1 : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 15 DECEMBRE 2021

Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu du 15 décembre 2021 est **ADOPTÉ par un vote à main levée à l'unanimité**.

O.J. N° 2 : AFFAIRES FINANCIÈRES

1°) Demande du soutien préparatoire (*Rapporteur : le Président*) : le Président explique que l'appel à candidature pour le prochain programme LEADER 2023/2027 sera lancé début février 2022. Afin de financer le coût d'ingénierie lié à l'élaboration de la candidature une subvention, au taux de 80 % et plafonnée à 16 000,00 euros, peut être sollicitée auprès du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté. Il précise que deux postes seront alloués à la préparation de cette candidature, celui du Directeur et celui de la Cheffe de Projet Développement du Territoire, représentant 0,4 ETP sur l'année 2022 et 20 000,00 euros de dépenses. Il propose donc au Bureau du Comité Syndical du Pôle de délibérer afin de demander ce soutien préparatoire sur six mois et, le cas échéant, l'autoriser à signer tout document inhérent à cette décision.

Le Bureau Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée,

- **AUTORISE** le Président à solliciter la subvention à l'ingénierie dans le cadre du soutien préparatoire à la candidature au programme LEADER 2023/2027 auprès du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté, conformément au plan de financement prévisionnel présenté comme suit :

Dépenses éligibles	Montants (€)	Recettes	Montants (€)
Salaires et charges	20 000,00	FEADER au taux de 80 %	16 000,00
		Autofinancement au taux de 20 %	4 000,00
Total	20 000,00	Total	20 000,00

- **AUTORISE** la majoration de l'autofinancement, le cas échéant,
- **AUTORISE** le Président à signer toute convention ou tout autre document nécessaire à l'attribution et au versement de la subvention accordée.
- **APPROUVE** la demande de subvention FEADER de 16 000,00 euros et le plan de financement tel qu'il est présenté faisant apparaître un autofinancement de 4 000,00 euros.

2°) Canicross sous maîtrise d'ouvrage de l'association « Vélo Massif Morvan » (*Rapporteur : le Président*) : le Président explique que le Conseil de Développement Territorial du PETR du Pays Avalonnais a donné, le 14 décembre 2021, un avis favorable pour une subvention exceptionnelle de 1 000,00 euros à destination de l'association « Vélo Massif Morvan », pour l'organisation d'une nouvelle épreuve sportive à QUARRÉ-LES-TOMBES. Il indique que cette course chronométrée et officielle d'un ou d'une athlète avec son chien, sur 9 km, vient compléter les courses proposées lors du Trail'o Duc du 18 décembre 2021.

Monsieur Didier IDES demande si le Pays Avallonnais a connaissance du nombre de participants. Le Directeur explique que l'opération étant récente, les bilans moral et financier de l'opération seront adressés au Pays Avallonnais prochainement.

Madame Sylvie Charpignon indique qu'une quarantaine de participants se sont présentés au départ du canicross et environ 400 au trail.

Le Président propose au Bureau du Comité Syndical du Pôle de délibérer pour valider cette décision et, le cas échéant, l'autoriser à signer une convention d'application de ladite décision avec l'association, maître d'ouvrage de l'organisation.

Le Bureau Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée,

- **VALIDE** la décision du CDT d'attribuer une subvention de 1 000,00 euros à l'association Vélo Massif Morvan pour l'organisation d'un canicross lors du Trail'o Duc du 18 décembre 2021,
- **AUTORISE** le Président à signer une convention d'application de ladite décision avec l'association, maître d'ouvrage de l'organisation.

O.J. N° 3 : PRÉPARATION DU COMITÉ SYNDICAL DU PÔLE DU 3 FEVRIER 2022

Le Bureau syndical émet **un avis favorable de principe à l'unanimité** pour l'ensemble des points inscrits à la proposition d'ordre du jour du Comité Syndical du Pôle du mercredi 3 février 2022.

O.J. N° 4 : INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Madame Sylvie Charpignon explique qu'elle a été saisie par un des membres du CDT afin de pouvoir étudier la possibilité de reporter les enveloppes des années 2020 et 2021, allouées à ses actions et partiellement consommées du fait du contexte sanitaire, sur le budget 2022.

Le Président explique qu'il a en effet été destinataire d'un courrier du Bureau du CDT officialisant cette demande. Il indique également que le report des enveloppes 2020 et 2021 représente un montant total d'environ 20 000,00 euros.

Monsieur Didier IDES explique que le principe d'un report d'une année budgétaire sur l'autre, à la manière d'un fonds de concours, semble être un principe pertinent.

Madame Sylvie Charpignon demande que soit réexaminé le caractère exceptionnel des subventions du CDT, afin de pouvoir accompagner des actions pérennes, à condition qu'elles contribuent à l'attractivité du territoire. Le Président évoque également la possibilité de recourir à des appels à projets, afin de diversifier le type de projets bénéficiaires.

Le Bureau émet donc un avis favorable de principe à l'inscription au budget 2022 des crédits non consommés par le CDT sur les années 2020 et 2021, pour un montant total d'environ 20 000,00 euros. Le Président indique qu'il demandera au Président du CDT de réexaminer les modalités d'attributions des aides exceptionnelles et de soumettre une proposition lors d'une prochaine Commission Paritaire.

L'ordre du jour étant épuisé, **la séance est levée à 19 heures 30.**